

## Vigilance Fièvre Porcine Africaine

*Message à destination des transporteurs d'animaux vivants, et plus particulièrement de porcs.*

La Belgique entre 2018 et 2020, l'est de l'Allemagne en 2020, l'Italie en 2022, l'ouest de l'Allemagne en 2024 et maintenant l'Espagne en 2025...

En raison du risque de transfert du virus de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) par les activités humaines et notamment via le transport d'animaux vivants, la maladie peut arriver en France n'importe où et n'importe quand, provoquant des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la filière porcine.

**Un nettoyage et une désinfection rigoureuse des camions de transport d'animaux vivants immédiatement après le déchargement des animaux, dans une aire de lavage aux normes, est incontournable et indispensable pour éviter la diffusion du virus de la FPA ou de toute autre maladie.**

### Rappels concernant le nettoyage et la désinfection des camions :

- Dans une aire de lavage d'un abattoir : appliquer les procédures de nettoyage et de désinfection transmises par le responsable de l'abattoir
- Dans une aire de lavage indépendante d'un abattoir :
  - o Prélavage par détrempage des surfaces à l'eau et élimination mécanique des souillures ;
  - o Nettoyage à l'eau chaude non recyclée à l'aide d'un produit détergent associé à une action mécanique (brossage, raclage ou jet haute pression), en veillant à respecter la concentration et le temps d'action indiqués sur la fiche technique du détergent utilisé ;
  - o Rinçage ;
  - o Application d'un produit désinfectant autorisé efficace contre les virus, en veillant à respecter la concentration et le temps d'action indiqués sur la fiche technique du désinfectant utilisé ;
  - o Séchage sans rinçage préalable
- Contrôler l'efficacité du nettoyage-désinfection en frottant les surfaces nettoyées au moyen d'un papier absorbant de couleur claire permettant de vérifier l'absence de souillures organiques.

### Recommandations supplémentaires :

- Eviter de circuler à l'intérieur d'une zone réglementée vis-à-vis de la FPA en Espagne, Italie, Allemagne ou autres pays infectés par cette maladie

- Eviter de stationner sur des aires de repos/station-service situées à l'intérieur d'une zone réglementée vis-à-vis de la FPA en Espagne, Italie, Allemagne ou autres pays infectés par cette maladie.

Pour plus d'informations sur la **FPA et les mesures de biosécurité lors du transport**, rendez-vous sur le site biosécurité de l'IFIP : <https://biosecurite.ifip.asso.fr/accueil>

En vous remerciant par avance pour votre vigilance !

## **L'Association Nationale Sanitaire Porcine**

### **Qu'est-ce que l'ANSP ?**

**L'Association Nationale Sanitaire Porcine**, constituée des associations régionales sanitaires porcines, d'INAPORC, de La Coopération Agricole et de la Fédération Nationale Porcine, est dédiée au suivi sanitaire de la production porcine à l'échelle du territoire. Une de ses missions concerne la coordination d'une stratégie nationale visant à accompagner les éleveurs dans la mise en place des mesures nécessaires pour protéger leur élevage du point de vue sanitaire et à collecter l'ensemble des données permettant d'avoir un état des lieux précis du niveau de biosécurité dans les exploitations porcines.

### **Association Nationale Sanitaire Porcine**

5 rue Lespagnol - 75020 Paris

**Contact** : 01.44.93.60.12 – [ansp@ansporc.fr](mailto:ansp@ansporc.fr) – [www.ansporc.fr](http://www.ansporc.fr)